



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 Mai 2009

Présents : Gérard LONGEAT, Michel GILLET, Patrick FRASQUET, Terry JAMES, Christian DUHAMEL, Xavier HUBERT, Dominique GLEVAREC, Yann LE QUERE, Laurent TILLEAU, Stéphane BOUILLON, Claude PETIT, Christine MORVAN, Pierre MOUROT, Maxime STEPHAN, Patrice BIECHY, Luc HOUDET

Absents excusés : Daniel SOUBEN

Les différents points de l'ordre du jour ont fait l'objet du Compte rendu suivant :

1. Budget prévisionnel révisé 2009

Gérard LONGEAT a présenté le premier budget prévisionnel révisé de la nouvelle équipe dont le montant global s'élève à 225 000€. Il a précisé que dans l'élaboration de ce budget il avait été tenu compte de provisions permettant d'apurer définitivement les comptes. Il a, d'autre part, tenu à mettre l'accent sur l'important effort engagé pour réduire nos coûts de fonctionnement de façon à affecter les ressources ainsi dégagées à des actions de développement de la voile sportive.

Dans le cadre de ce budget chaque Commission s'est vue affectée une dotation de fonctionnement négociée avec son Président. G. Longeat a précisé que cette dotation devait être respectée, et que, dans ce but, un contrôle budgétaire sera immédiatement mis en place après la validation du budget général.

Suite à cette présentation le budget a été voté à l'unanimité des Membres présents.

2. Présentation par les Présidents de commission de leurs actions pour la saison 2009 :

• Commission développement

En préambule à la présentation de son action, Terry JAMES émet le souhait que les réunions du Conseil d'administration ne se déroulent pas systématiquement au siège du Comité mais dans les Clubs qui le souhaiteraient, en présence des élus du Club recevant.

Après avoir exposé les actions et réflexions qui doivent orienter le travail de sa Commission et dont l'essentiel est décrit sur un document remis à chacun des Membres du Conseil, Terry James présente son budget prévisionnel pour l'année 2009 d'un montant de 13500 € et dont les postes importants peuvent se résumer comme suit :

- La préparation du Plan nautique 2010 en accord avec le projet sportif en cours d'élaboration sous la direction de Daniel Souben
- La création éventuelle de mesures incitatives à la prise de la licence annuelle par les plaisanciers.
- Les visites de contrôle des Labels EFV.
- Le développement du Handisport concrétisé par des aides spécifiques à l'investissement et l'inscription d'un équipage Handi au Crédit agricole Tour.
- L'aide à la voile scolaire à travers le projet Hisse et Eau.
- La rencontre, programmée en octobre, avec les Représentants des Clubs (Elus et Salariés) qui devrait constituer un moment fort d'échanges, de travail et de convivialité.

- **Commission voile légère :**

Pierre Mourot, dont le budget prévisionnel global est fixé à 12000€, expose les actions sur lesquelles sa commission prévoit d'apporter une aide pour la saison 2009/2010 :

- Les actions sportives en voile légère constituées par des stages, hors CLE et CED, organisés par les Clubs et se déroulant sur plusieurs jours aux périodes de vacances scolaires de Toussaint 2009 et Pâques 2010.

Ces stages intéressant tous les supports de la voile sportive (dériveur, capta, planche à voile) pourront, dans certain cas, être encadrés par des entraîneurs référents tels que JC Mourniac, S. Krause ou P. Nieras.

Un calendrier des stages subventionnables est en cours d'élaboration définissant précisément les dates et les lieux de ces actions.

Les aides du CDV sont déterminées sur les critères suivants :

15 € par stagiaire et par jour avec nuitée,

10 € par stagiaire et par jour sans nuitée,

160 € par jour et par entraîneur référent (JC Mourniac, S Krause, P Nieras)

Le montant global de ces actions est limité à 9000€

- La formation et la reconnaissance des entraîneurs par la mise en place d'un coaching avec des entraîneurs référents et l'organisation d'un stage d'hiver de deux jours animé par O. Le Rouge sur le thème du statut de l'entraîneur et des moyens à mettre en œuvre pour dynamiser le recrutement de jeunes régatiers. Le montant de cette action est limité à 3000€.

Pierre Mourot fait état du premier événement, organisé par la Ligue, destiné au recrutement, pour un stage d'été, d'enfants motivés par la compétition. Le CDV étudie les conditions de son implication dans cette démarche qui pourrait s'intégrer dans les actions sportives : 19 Septembre.

- **Commission CED/CLE/CDVH**

CED/ CLE

Xavier HUBERT, informe qu'au niveau des CED, le budget prévisionnel a été établi en fonction des propositions faites avant le 5 mai et suite à la réunion du 23 avril.

Les CED catamaran (Locmariaquer), planche à voile (YCCarnac) et miniji (SRV-CN Ploërmel) ont été maintenus. Les budgets de ces CED ont été déterminés après réception du calendrier d'actions et du budget prévisionnel de chaque centre.

Le principe retenu est le même pour les CLE : CLE catamaran (Locmariaquer) et planche à voile (YCCarnac) auxquels un calendrier d'actions et un budget prévisionnel avaient été demandés.

L'aide du CDV est allouée sous forme d'un « **forfait entraîneur** » comprenant notamment la prestation de l'entraîneur (salaire et déplacement), les frais de la structure organisatrice, le zodiac, le carburant... Ce forfait a été fixé à **200 € TTC par jour** payable exclusivement à un Club sur présentation de facture.

Le montant des aides budgétées pour la saison 2009 / 2010 se répartit comme suit:

CLE Catamaran : 5000 €

CLE Planche à voile : 5000 €

CED Planche à voile : 10000 € (5000€ pour les 293 **Ⓜ** et 5000€ pour les RCB juniors)

CED catamaran : 5000 €

CED miniji : 5000 €

X. Hubert précise que le budget global pourrait être réactualisé si un centre d'entraînement (Optimist, laser) était créé ce qui semble indispensable pour la structure sportive de notre département.

Il souligne, d'autre part, que les CLE et CED doivent être à jour de leurs contrats coureurs, dont le montant de la cotisation est maintenu à 40 € par personne, pour que les factures puissent faire l'objet d'un règlement.

CDVH

Le CNLorient, avec un projet sur J80, est le seul Club à avoir répondu à la demande du CDV avant le 5 mai. Ce projet chiffré doit être suivi et enrichi pour aboutir rapidement.

Le principe de l'aide du CDV au CDVH est sensiblement identique à celui des CED/CLE, les critères retenus sont :

Le forfait entraîneur : 200 € par jour

Le forfait bateau : 100 € par jour

De même, les factures ne seront honorées par le CDV que si le Club est à jour des contrats coureurs.

Il annonce, d'autre part, qu'une réunion de travail se tiendra dans le courant du mois de juin pour définir une stratégie de développement de ces centres.

3. Matériel CDV :

Semi rigide

- Ce bateau est mis gratuitement à la disposition des Clubs à jour de leur cotisation.
- Une convention a été passée avec l'ENVSN jusqu'en Mai 2010, pour son entretien et son stationnement.
- En période de pointe l'ordre de priorité dans son attribution est le suivant :
 - ✓ Actions du CDV
 - ✓ Régate Club Voile légère
 - ✓ Centre d'entraînement / CLE (Retrait de 40 euros du forfait entraîneur)
 - ✓ CDVH
- Toutes les demandes de prêt doivent être adressées au Bureau du CDV où un planning de réservation est tenu.
- Le semi rigide, stationné à l'ENVSN, est remis à l'intéressé avec le plein d'essence. Il doit impérativement être ramené à son lieu de stationnement dans le même état avec le plein fait. Le Club qui dérogerait à cette règle risquerait de voir sa prochaine demande refusée.
- Le Club emprunteur doit veiller à ce que son contrat d'assurance dégage le CDV de toute responsabilité.

Voiles

Les voiles, appartenant au CDV et entreposées dans les locaux de la Société Aulona, ont été évaluées par L. Tilleau et C. Petit. Une proposition de vente, en conformité avec cette évaluation, sera mise en ligne sur le site du CDV.

Les Spis mis à disposition de D.Létard seront cédés au Lycée Lesage pour un montant de 1200 € TTC équivalent à la Bourse que ce Lycée agagné lors du Challenge des Lycées.

Autres matériels

Leur cas sera examiné lors du prochain Conseil d'administration

4. Gestion des frais de déplacement des bénévoles CDV

Sur proposition du Président, il a été voté à une majorité de 12 voix sur 16 une résolution dans laquelle les Membres du Conseil d'Administration acceptent de ne pas être remboursés de leur frais de déplacement avec leur véhicule personnelle dans le cadre de leur mandat.

En contrepartie ils pourront demander au CDV l'établissement d'un reçu fiscal auquel ils devront annexer le tableau de leurs déplacements sur la Région Bretagne.

5. Locaux du CDV :

Les locaux proposés par le CDOS ne correspondant pas à nos besoins nous attendons avec intérêt la proposition de la Sagemor.

6. Questions diverses :

Championnat de France Minimes

La Convention entre l'ENSVN et le CDV a été signée. Le CDV est l'organisateur de l'épreuve chargé de gérer les moyens humains et matériels émanant du milieu associatif et l'ENSVN est la structure chargée de la responsabilité opérationnelle de l'épreuve.

Challenge des lycées

Suite aux différentes demandes des Lycées, il a été décidé pour l'année 2009 de déroger à la règle concernant l'octroi des bourses. En effet l'objectif initial de ces bourses était de permettre aux Lycées vainqueurs de payer les frais d'inscription de leurs élèves sur d'autres régates. Cet objectif, pour différentes raisons, est difficilement applicable. En conséquence le CA a donné son accord pour que ces bourses soient versées directement aux Lycées.

Crédit Agricole Tour

C. Morvan a présenté le CAT 2009 et précisé qu'à ce jour 27 bateaux étaient inscrits.

Conseil d'administration CDV

Le prochain CA se tiendra vers la fin juin dans les locaux du CN Lorient, sous réserve de l'accord de son Bureau.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.

Gérard LONGEAT
Président du CDV56

Michel GILLET
Secrétaire général du CDV56